

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 09 janvier 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle polyvalente le

**Jeudi 14 janvier 2021
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020

1--Transmission électronique des actes au représentant de l'état

2--Société Carrières du sud-ouest : projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de calcaire située sur la commune de Geay

3--Représentant Savoir-faire du Cognac

Questions diverses

SEANCE DU 14 JANVIER 2021

Le quatorze janvier deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Liliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 janvier 2021.

Etaient présents : Mme SIGNAT Liliane, Maire,

M. AMBERT Aymeric, Mme BOIS Alexandra, M. BRUN Xavier, M. CRESPIN François, Mme DEAT Fanny, M. GALLET Jean-Michel, M. MARCHADIER Bruno, M. NICOU Eric, Mme OGER Isabelle, M. POCH Patrick.

Excusés : M. DUBREUIL David (pouvoir à M. Brun), Mme DUC Marylène (pouvoir à Mme Bois), Mme GUILLOUT Florence, M. SAUVAIRE Bruno.

Secrétaire de séance : Mme BOIS Alexandra.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 10 décembre 2020, dont un exemplaire leur a été transmis. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du 10 décembre 2020, est adopté à l'unanimité.

TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT

14.01.2021.01

Madame le Maire rappelle la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n °2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, qui autorisent la transmission par voie électronique des actes des collectivités qui sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Dans ce cadre, le ministère de l'intérieur a conçu et conduit le programme ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé). Ce protocole permettra d'envoyer à la préfecture, par voie électronique et sécurisée et de manière presque instantanée, les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes.

La dématérialisation des actes de la commune permettra de réduire les délais de procédure ainsi que les coûts d'affranchissement et d'impression.

Dans une optique de modernisation, de gain de temps et d'efficacité de l'action publique, Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'engager la commune dans ce processus de télétransmission en signant une convention correspondante avec Madame la Préfète de la Charente-Maritime.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de la dématérialisation des actes administratifs
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'Etat et à engager toutes les démarches inhérentes à ce processus de dématérialisation.

Vote du conseil : pour : 13 contre : 0 abstention : 0

SOCIETE CARRIERES DU SUD-OUEST : PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE A CIEL OUVERT DE CALCAIRE SITUEE SUR LA COMMUNE DE GEAY

14.01.2021.02

Madame le Maire expose que dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrières du Sud-Ouest pour le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de calcaire située sur la commune de Geay une enquête publique se déroulera du 15 janvier au 11 février 2021, l'avis de la commune est sollicité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de renouvellement et d'extension d'une carrière à ciel ouvert de calcaire située sur la commune de Geay présenté par la société Carrières du Sud-Ouest.

Vote du conseil : pour : 13 contre : 0 abstention : 0

REPRESENTANT SAVOIR-FAIRE DU COGNAC

14.01.2021.03

L'association "les Savoir-faire du Cognac", qui anime la candidature pour la reconnaissance des savoir-faire du Cognac comme patrimoine culturel immatériel par l'Unesco, souhaite que toutes les mairies de la Saintonge Romane désignent, au sein de leur conseil municipal, un délégué-référent afin de relayer l'avancement de la démarche. Cette implication des communes permettrait ainsi de conforter le succès de cette candidature.

Est désigné délégué de Saint Sulpice d'Arnoult : M. AMBERT Aymeric.

Vote du conseil : pour : 12 contre : 0 abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

Demande de concession dans le cimetière de M. Chaussat Patrice domicilié à Bordeaux. Le conseil émet un avis favorable à la demande.

Devis pour l'aménagement piétonné route de Corme Royal :

Entreprise Papin : 2 938.00 €

Entreprise Burdin : 4 993.00 € avec bicouche.

Le transformateur Edf situé route de l'Ecole a été changé.

Le visiophone installé à l'entrée de l'école est en cours de programmation.

Points incendie : après en avoir délibéré, le conseil décide de continuer à travailler avec la RESE.

Carte communale : le rapport et l'avis du commissaire enquêteur sont à disposition au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la CDC. Le dossier a été transmis à la Préfecture pour validation.

Fibre optique : une armoire sera installée rue du Moulin, le remplacement des poteaux téléphoniques s'échelonneront sur six mois.

L'implantation de l'antenne relais, rue de la Gare, est prévue pour mars ou avril.

Travaux des abords de l'Eglise : l'installation de potelets est reportée (erreur de couleur)

Agence urbaine : 6 100.00 € pose 5 166.00 €

Signaux Giraud : 8 100.00 € pose 4 723.00 €.

Eaux pluviales : études d'un schéma directeur sur l'ensemble de la commune

Unima : 27 490.00 €

Impact environnement : 9 840.00 € avec une option de 3 258.00 €.

Madame le Maire informe le conseil de l'ouverture prochain d'une Maison France Service à Saint-Porchaire au centre Paul Chénereau.

Vaccination Covid 19 : en attente d'information.

Communication : proposition d'une lettre semestrielle dans l'attente d'un site internet.

Devis pour la création d'un site internet : 1 300.00 € puis 300.00 € par année d'hébergement.

Commissions communales :

La commission bâtiment se réunira le 02 février 2021 à 18h30.

La commission voirie se réunira le 09 février 2021 à 18h30.

La commission environnement se réunira le 16 février 2021 à 18h30.

La commission école, enfance se réunira le 23 février 2021 à 18h30.

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 11 février 2021 à 18h30.

Chats errants : Mme Deat Fanny a été interpellée à ce sujet par une habitante du Plat d'Etain.

La séance est levée à 21h15.